

E 5873

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2010-2011

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 6 décembre 2010

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 6 décembre 2010

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Projet de budget général 2011 - État des recettes et des dépenses par section

COM (2010) 750 final



COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 26.11.2010
COM(2010) 750 final

PROJET DE BUDGET GÉNÉRAL 2011

ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES PAR SECTION

PROJET DE BUDGET GÉNÉRAL 2011

ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES PAR SECTION

Vu:

- le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 314, lu en combinaison avec le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 106 *bis*,
- le règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 du Conseil du 25 juin 2002 portant règlement financier applicable au budget général des Communautés européennes¹, et notamment son article 37,
- le projet initial de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2011, présenté par la Commission le 15 juin 2010²,
- le projet de lettre rectificative n° 1/2011³,
- le projet de lettre rectificative n° 2/2011⁴,
- le projet de lettre rectificative n° 3/2011⁵,
- la position du Conseil concernant le projet initial de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2011 adoptée par le Conseil le 12 août 2010,
- les amendements du Parlement européen à la position du Conseil concernant le projet initial de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2011, adoptés par le Parlement européen le 20 octobre 2010,

la Commission européenne présente ci-après à l'autorité budgétaire le projet de budget général pour 2011.

¹ JO L 248 du 16.9.2002, p. 1.

² COM(2010) 300 du 15.6.2010.

³ SEC(2010) 1064 du 15.9.2010.

⁴ SEC(2010) 1199 du 11.10.2010.

⁵ COM(2010) 601 du 20.10.2010.

TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction.....	4
2.	Le projet de budget 2011 au sein du cadre financier pluriannuel	4
2.1	Plafonds du cadre financier pluriannuel pour le budget 2011.....	4
2.2	Vue d'ensemble du nouveau projet de budget 2011.....	5
3.	Éléments clés de la nouvelle proposition de projet de budget	7
3.1.	Approche générale en matière de crédits de paiement.....	7
3.2	Rubriques de dépenses du cadre financier	8
3.2.1	Rubrique 1a - Compétitivité pour la croissance et l'emploi	8
3.2.2	Rubrique 1b — Cohésion pour la croissance et l'emploi	10
3.2.3	Rubrique 2 — Conservation et gestion des ressources naturelles.....	11
3.2.4	Rubrique 3a — Liberté, sécurité et justice	11
3.2.5	Rubrique 3b — Citoyenneté.....	12
3.2.6	Rubrique 4 — L'UE acteur mondial	12
3.2.7	Rubrique 5 — Administration.....	13
3.3.	Questions horizontales	14
3.3.1	Agences décentralisées.....	14
3.3.2	Agences exécutives	14
3.3.3	Projets pilotes et actions préparatoires.....	15
3.3.4	Commentaires budgétaires	15
3.3.5	Lignes budgétaires nouvelles	15
3.3.6	Réserves	15
4.	Observations finales	16
5.	Projet de budget 2011 par rubrique du cadre financier	17
5.1	Projet de budget 2011 par rubrique du cadre financier (données chiffrées globales)	17
5.2	Projet de budget 2011 par rubrique du cadre financier (détail)	20

MODIFICATIONS À L'ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES PAR SECTION

Les modifications apportées à l'état des recettes et des dépenses par section sont disponibles sur EUR-Lex (<http://eur-lex.europa.eu/budget/www/index-fr.htm>). Une version en anglais de ces modifications par section est jointe à titre indicatif.

1. INTRODUCTION

La Commission a transmis le projet de budget pour 2011 dans toutes les langues officielles le 15 juin 2010⁶. Le projet de budget 2011 est le premier à être négocié dans le cadre des nouvelles dispositions mises en place par le traité de Lisbonne. Le Conseil a achevé sa lecture du projet de budget le 12 août, tandis que le Parlement européen a voté sa lecture le 20 octobre. Comme le Parlement européen a adopté des amendements au projet de budget qui n'ont pas été acceptés par le Conseil, le comité de conciliation a été convoqué, conformément aux dispositions de l'article 314, paragraphe 4, point c), du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).

Après vingt et un jours de travaux, qui se sont déroulés entre le 26 octobre et le 15 novembre, le comité de conciliation était sur le point de parvenir à un accord sur les éléments du projet de budget 2011. Toutefois, il n'a finalement pas été possible de rapprocher les positions du Parlement européen et du Conseil pendant la période prescrite, de sorte que, conformément à l'article 314, paragraphe 8, TFUE, «un nouveau projet de budget est présenté par la Commission».

2. LE PROJET DE BUDGET 2011 AU SEIN DU CADRE FINANCIER PLURIANNUEL

2.1 Plafonds du cadre financier pluriannuel pour le budget 2011

Dans le cadre financier pluriannuel (CFP), les plafonds des crédits d'engagement pour chaque rubrique de dépenses pour l'exercice 2011 se présentent comme suit:

Rubrique	En millions d'EUR, aux prix courants
1. Croissance durable	63 974
1a Compétitivité pour la croissance et l'emploi	12 987
1b Cohésion pour la croissance et l'emploi	50 987
2. Conservation et gestion des ressources naturelles	60 338
dont: dépenses relatives au marché et paiements directs	47 617
3. Citoyenneté, liberté, sécurité et justice	1 889
3a Liberté, sécurité et justice	1 206
3b Citoyenneté	683
4. L'UE acteur mondial	8 430
5. Administration	8 334
TOTAL	142 965

Dans le CFP, le plafond global des crédits d'engagement (142 965 millions d'EUR) représente 1,14 % du revenu national brut (RNB) de l'Union. Le plafond des crédits de paiement s'établit à 134 280 millions d'EUR, soit 1,07 % du RNB.

⁶ COM(2010) 300 du 15.6.2010.

2.2 Vue d'ensemble du nouveau projet de budget 2011

en millions d'EUR

	Budget 2010 (1)		Nouveau projet de budget 2011		Différence	
	CE	CP	CE	CP	CE	CP
1. Croissance durable	64 249,4	47 714,1	64 501,2	53 328,2	0,4%	11,8%
<i>Marge (2)</i>			-27,2			
— Compétitivité pour la croissance et l'emploi	14 862,9	11 343,3	13 520,6	11 645,8	-9,0%	2,7%
<i>À l'exclusion des projets énergétiques visant à aider à la relance économique (plan de relance)</i>	<i>12 882,9</i>	<i>10 315,8</i>	13 520,6	11 620,6	5,0%	3,0%
<i>Marge (2)</i>			-33,6			
— Cohésion pour la croissance et l'emploi	49 386,6	36 370,9	50 980,6	41 682,5	3,2%	14,6%
<i>Marge</i>			6,4			
2. Conservation et gestion des ressources naturelles	59 498,8	58 135,6	58 659,2	56 409,3	-1,4%	-3,0%
<i>Marge</i>			1 678,8			
3. Citoyenneté, liberté, sécurité et justice	1 687,5	1 411,0	1 821,9	1 460,2	8,0%	3,5%
<i>Marge</i>			67,1			
— Liberté, sécurité et justice	1 006,5	738,6	1 139,0	814,3	13,2%	10,2%
<i>Marge</i>			67,0			
— Citoyenneté	681,0	672,4	682,9	646,0	0,3%	-3,9%
<i>Marge</i>			0,1			
4. L'UE acteur mondial	8 141,0	7 787,7	8 754,3	7 249,0	7,5%	-6,9%
<i>Marge (3)</i>			-70,4			
5. Administration	7 908,0	7 907,5	8 081,7	8 080,4	2,2%	2,2%
<i>Marge (4)</i>			334,3			
Total	141 484,8	122 955,9	141 818,3	126 527,1	0,2%	2,9%
À l'exclusion des projets énergétiques visant à aider à la relance économique	139 504,8	121 928,4	141 818,3	125 502,1	1,7%	2,9%
<i>Marge (5), (6)</i>			1 982,6	7 934,9		
Crédits en % du RNB	1,17%	1,02%	1,13%	1,01%		

(1) Le budget 2010 inclut les projets de budgets n^{os} 1 à 7.

(2) La marge pour la rubrique 1a ne prend pas en compte les crédits liés au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (500 millions d'EUR).

(3) La marge pour la rubrique 4 ne prend pas en compte les crédits liés à la réserve d'aide d'urgence (253,9 millions d'EUR).

(4) Le calcul de la marge sous le plafond de la rubrique 5 prend en considération la note n^o 1 figurant au bas du cadre financier 2007-2013, avec un montant de 82 millions d'EUR pour les contributions du personnel au régime de pensions.

(5) La marge globale pour les engagements ne prend pas en compte les crédits liés au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (500 millions d'EUR), à la réserve d'aide d'urgence (253,9 millions d'EUR) et aux contributions du personnel au régime de pensions (82 millions d'EUR).

(6) La marge globale pour les paiements ne prend pas en compte les crédits liés à la réserve d'aide d'urgence (100 millions d'EUR) et aux contributions du personnel au régime de pensions (82 millions d'EUR).

La Commission présente cette nouvelle proposition de projet de budget 2011 en tenant compte des positions exprimées par le Conseil et par le Parlement européen au cours de la période de conciliation.

En crédits d'engagement, le total des dépenses proposées dans le projet de budget 2011 s'établit à 141 818,3 millions d'EUR, ce qui correspond à 1,13 % du RNB, soit une augmentation de 332,0 millions d'EUR par rapport à 2010. Il reste ainsi une marge combinée de 1 984,1 millions d'EUR sous le plafond total.

Les crédits de paiement sont fixés au niveau retenu par le Conseil au mois d'août, c'est-à-dire à 126 527,1 millions d'EUR, ce qui correspond à 1,01 % du RNB. Ce montant, qui est en hausse de 3 571,2 millions d'EUR par rapport aux crédits de paiement inscrits dans le budget 2010, laisse une marge de 7 934,9 millions d'EUR sous le plafond. Le Parlement a indiqué qu'il comprenait la position du Conseil au vu des contraintes budgétaires auxquelles

les États membres sont actuellement confrontés. La Commission réaffirme sa conviction que ce niveau de paiements ne peut être accepté que si, parallèlement, l'autorité budgétaire s'engage à répondre sans délai aux demandes de crédits de paiement supplémentaires par des budgets rectificatifs ou des virements, afin d'éviter toute pénurie de crédits de paiement.

Les crédits d'engagement proposés en faveur de la **rubrique 1a, Compétitivité pour la croissance et l'emploi**, se montent à 13 520,6 millions d'EUR, ce qui représente une baisse de 9,0 % par rapport au budget 2010. Comme ces montants dépassent le plafond de la rubrique 1a, la Commission propose simultanément de mobiliser l'instrument de flexibilité à hauteur de 34 millions d'EUR⁷. Les crédits de paiement augmentent de 2,7 %, passant à 11 645,8 millions d'EUR. L'apparente réduction des crédits d'engagement pour cette rubrique doit être considérée dans le contexte de l'inclusion dans le budget 2010 de la deuxième tranche de crédits supplémentaires destinée au financement des projets énergétiques visant à aider à la relance économique. Si on exclut cet élément, les crédits d'engagement et les crédits de paiement augmentent respectivement de 5,0 % et de 3,0 %.

Dans la **rubrique 1b, Cohésion pour la croissance et l'emploi**, les crédits d'engagement progressent de 3,2 %, passant à 50 980,6 millions d'EUR, ce qui laisse une marge de 6,4 millions d'EUR. Les crédits de paiement augmentent de 14,6 %, passant à 41 682,5 millions d'EUR. La forte hausse du niveau des paiements témoigne du fait que les programmes de la politique de cohésion relevant de la période de programmation 2007 – 2013 ont atteint leur vitesse de croisière, contribuant ainsi à la relance économique en Europe.

Des crédits d'engagement d'un montant de 58 659,2 millions d'EUR sont proposés pour la **rubrique 2, Conservation et gestion des ressources naturelles**, ce qui constitue une baisse de 1,4 % par rapport au budget 2010 et laisse une marge de 1 680,3 millions d'EUR sous le plafond. Les crédits de paiement diminuent de 3,0 %, à 56 409,3 millions d'EUR. Dans cette rubrique, le montant prévu pour les dépenses relatives au marché et les aides directes se chiffre à 42 891,2 millions d'EUR en crédits d'engagement et à 42 786,6 millions d'EUR en crédits de paiement.

Les crédits d'engagement de la **rubrique 3a, Liberté, sécurité et justice**, enregistrent une augmentation considérable de 13,2 %, passant à 1 139,0 millions d'EUR, de sorte qu'il subsiste une marge de 67,0 millions d'EUR. Les crédits de paiement font eux aussi l'objet d'une importante augmentation, à hauteur de 10,2 %, s'établissant à 814,3 millions d'EUR.

S'agissant de la **rubrique 3b, Citoyenneté**, les crédits d'engagement s'élèvent à 682,9 millions d'EUR, ce qui ne laisse pratiquement aucune marge (0,1 million d'EUR). Les crédits de paiement pour cette rubrique baissent de 3,9 %, pour s'établir à 646,0 millions d'EUR. Cette diminution est imputable à la mobilisation du Fonds de solidarité en 2010 (13,0 millions d'EUR), qui s'est ajoutée au budget initial au cours de l'année.

La **rubrique 4, L'UE acteur mondial**, enregistre quant à elle une hausse des crédits d'engagement de 7,5 %, qui passent à 8 754,3 millions d'EUR, montant qui dépasse le plafond de la rubrique 4. La Commission propose simultanément de mobiliser l'instrument de flexibilité à hauteur de 71 millions d'EUR⁸. Les crédits de paiement baissent de 6,9 %, à

⁷ La marge pour la rubrique 1a ne prend pas en compte les crédits liés au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (500 millions d'EUR).

⁸ La marge pour la rubrique 4 ne prend pas en compte les crédits liés à la réserve d'aide d'urgence (253,9 millions d'EUR).

7 249,0 millions d'EUR. Le montant total des crédits de paiement est inférieur à celui de 2010 car les engagements restant à liquider (dénommés «RAL», ou reste à liquider) sur de nombreuses lignes dites d'achèvement concernant des programmes antérieurs en cours de clôture ont fortement diminué.

Les crédits d'engagement et les crédits de paiement pour la **rubrique 5, Administration**, augmentent globalement de 2,2 %, les premiers s'établissant à 8 081,7 millions d'EUR et les seconds à 8 080,4 millions d'EUR. Il subsiste ainsi une marge de 334,3 millions d'EUR⁹.

3. ÉLÉMENTS CLÉS DE LA NOUVELLE PROPOSITION DE PROJET DE BUDGET

L'élaboration de ce nouveau projet de budget pour 2011 a pour point de départ la proposition initiale de la Commission du mois de juin, telle que modifiée par trois lettres rectificatives (LR) - LR n° 1/2011¹⁰ (Service européen pour l'action extérieure), LR n° 2/2011¹¹ (agences et mécanisme européen de stabilisation financière) et LR n° 3/2011¹² (dépenses agricoles).

Les changements actuellement proposés sont le reflet des discussions ayant déjà eu lieu entre les deux branches de l'autorité budgétaire. Ces discussions ont abouti à un degré élevé de convergence, et ces éléments de compromis sont conservés dans la nouvelle proposition de la Commission, afin de favoriser la conclusion rapide d'un accord sur le budget 2011.

L'absence d'accord sur le budget aurait des conséquences préjudiciables sur la mise en œuvre des programmes et des politiques clés, et enverrait aux citoyens européens un signal désastreux en ces temps d'incertitude économique. La crédibilité de l'Union européenne au niveau international serait également entachée.

C'est en ayant cet impératif à l'esprit que la Commission cherche à rapprocher les positions des deux branches de l'autorité budgétaire dans cette proposition de nouveau projet de budget.

Les changements proposés sont exposés en détail ci-après.

3.1. Approche générale en matière de crédits de paiement

Le niveau des crédits de paiement fait l'objet d'une adaptation majeure. Dans le projet initial de budget 2011, la Commission avait proposé une hausse de 5,8 % pour les paiements par rapport au budget de 2010, sur la base d'une évaluation des besoins en paiements pour les programmes.

Depuis lors, les difficultés économiques auxquelles est confrontée l'Europe sont devenues plus marquées, et un consensus général s'est instauré parmi tous les États membres sur la nécessité d'appliquer des mesures d'austérité. Par conséquent, ce nouveau projet de budget propose un niveau global de crédits de paiement de 126,5 milliards d'EUR, comme l'avait

⁹ Le calcul de la marge sous le plafond de la rubrique 5 prend en considération la note n° 1 figurant au bas du cadre financier 2007-2013, avec un montant de 82 millions d'EUR pour les contributions du personnel au régime de pensions. Le niveau des dépenses de 2011 pris en compte pour les autres institutions repose sur les dernières prévisions disponibles.

¹⁰ SEC(2010) 1064 du 15.9.2010.

¹¹ SEC(2010) 1199 du 11.10.2010.

¹² COM(2010) 601 du 20.10.2010.

proposé le Conseil. Lors de la conciliation, il y avait des convergences de vues sur le fait que ce montant pouvait être un élément essentiel rendant possible un accord global.

Cependant, la Commission souhaite également souligner que, contrairement aux budgets nationaux, le budget de l'UE ne peut jamais être en déficit et que toutes les demandes de remboursement émanant des États membres dans le cadre de la mise en œuvre des politiques doivent être honorées. À cet égard, une déclaration commune avec les deux branches de l'autorité budgétaire confirmant qu'elles sont disposées à traiter rapidement les budgets rectificatifs ou les virements en cas de besoin est essentielle.

Face à cette situation, une réduction des crédits de paiement a été rendue nécessaire, par rapport à la proposition initiale de la Commission pour le projet de budget 2011, au moyen de la méthodologie suivante:

Après avoir pris en considération les conséquences des ajustements proposés pour les crédits non dissociés et pour les renforcements spécifiques en paiements, comme indiqué ci-dessous dans les sections 3.2 et 3.3, la réduction globale des crédits de paiement, par rapport au projet de budget de la Commission (lettres rectificatives comprises), a été ventilée comme suit entre les différentes rubriques:

- un tiers sur la rubrique 1b;
- un tiers sur la rubrique 2;
- un tiers sur les rubriques 1a, 3a et 4;
- pas d' incidence sur la rubrique 3b.

Les réductions par rapport au niveau des paiements dans chaque rubrique ont été réparties proportionnellement sur toutes les lignes budgétaires ayant des crédits dissociés, compte tenu, cependant, d'ajustements spécifiques sur lesquels le comité de conciliation a exprimé des avis convergents, comme indiqué dans les sections 3.2 et 3.3 ci-dessous, exception faite des aspects suivants: projets pilotes et actions préparatoires, agences décentralisées, lignes budgétaires de la rubrique 1b qui, sous l'angle des paiements, ont été laissées en l'état par les deux branches de l'autorité budgétaire dans leurs lectures respectives du projet de budget initial (principalement convergence) et LIFE+ et programmes pour le bien-être des animaux et le domaine phytosanitaire dans la rubrique 2, ainsi que la réserve d'aide d'urgence dans la rubrique 4.

3.2 Rubriques de dépenses du cadre financier

À l'exclusion des agences (décentralisées et exécutives) et des propositions sur les projets pilotes et les actions préparatoires, dont le détail est indiqué dans la section 3.3 ci-dessous, les ajustements suivants par rubrique du cadre financier pluriannuel figurent dans le nouveau projet de budget.

3.2.1 Rubrique 1a - Compétitivité pour la croissance et l'emploi

La Commission propose d'augmenter le niveau des crédits d'engagement pour un certain nombre de mesures (voir tableau), tout en maintenant le niveau proposé dans le projet de budget initial pour la plupart des autres mesures. Les augmentations reflètent les priorités du Parlement européen en ce qui concerne la jeunesse, les PME et la recherche.

Il en découle une situation dans laquelle le niveau des crédits d'engagement dépasse le plafond du cadre financier pluriannuel, de sorte que la Commission propose de mobiliser l'instrument de flexibilité pour un montant de 34 millions d'EUR en faveur de la rubrique 1a.

La méthodologie générale sur les crédits de paiement s'applique à cette rubrique. Toutefois, lorsque des augmentations ont été proposées par le Parlement européen lors de sa lecture afin d'accompagner la hausse des engagements, celles-ci ont été incluses en tant que telles dans le nouveau projet de budget. La Commission confirme également un montant de 50 millions d'EUR en paiements pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM), sous réserve de la réduction globale décrite dans la section 3.1.

Ligne budgétaire	Rubrique	Renforcements / réductions de crédits d'engagement		
		Projet initial de budget 2011	Nouveau projet de budget 2011	Différence
02 02 01	Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité — Programme pour l'innovation et l'esprit d'entreprise	138,0	148,0	+ 10,0
04 03 02	Frais de préconsultations syndicales	0,45	0,5	+ 0,05
04 03 03 01	Relations industrielles et dialogue social	16,4	16,5	+ 0,1
04 03 03 02	Actions de formation et d'information en faveur des organisations de travailleurs	16,7	17,0	+ 0,3
04 03 03 03	Information, consultation et participation des représentants des entreprises	7,3	7,5	+ 0,2
04 03 04	EURES (services européens de l'emploi)	19,5	20,5	+ 1,0
08 13 01	Capacités — Recherche au profit des petites et moyennes entreprises (PME)	221,1	223,1	+ 2,0
09 02 01	Définition et mise en œuvre de la politique de l'Union dans le domaine de la communication électronique	2,4	4,0	+ 1,6
12 02 02	Programme Solvit et plan d'action sur les services d'assistance du marché unique	p.m.	1,3	+ 1,3
15 02 02	Erasmus Mundus	94,5	96,5	+ 2,0
15 02 22	Programme «Éducation et formation tout au long de la vie»	1 009,7	1 027,7	+ 18,0
15 07 77	Personnes	754,4	764,4	+ 10,0
24 02 01	Programmes opérationnels de lutte contre la fraude	14,2	15,0	+ 0,8
32 04 06	Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité — Programme «Énergie intelligente — Europe»	104,5	114,5	+ 10,0
32 06 01	Recherche liée à l'énergie	157,7	167,7	+ 10,0
Sous-total	Renforcements			+ 67,4
01 02 04	Prince — Communication relative à l'Union économique et monétaire, y compris l'euro	6,5	5,5	- 1,0
02 02 02 01	Appui au Centre de coopération industrielle UE-Japon et participation à des groupes d'études internationaux	2,45	2,15	- 0,3
12 02 01	Mise en œuvre et développement du marché intérieur	8,8	8,4	- 0,4
26 02 01	Procédures de passation et de publication des marchés publics de fournitures, de travaux et de services	15,2	14,4	- 0,8
Sous-total	Réductions			- 2,5
Total				+ 64,9

3.2.2 Rubrique 1b — Cohésion pour la croissance et l'emploi

Le niveau des crédits d'engagement reste inchangé par rapport au projet de budget initial, à une exception près: un nouvel article 13 03 31 «Assistance technique et diffusion des informations sur la stratégie de l'Union en faveur de la région de la mer Baltique et l'amélioration des connaissances sur la stratégie à l'échelle des macrorégions» est créé pour un montant de 2,5 millions d'EUR en engagements (sans paiements).

Les crédits de paiement ont été adaptés pour que soit respectée la limite de 126,5 milliards d'EUR pour l'ensemble du projet de budget. Il est particulièrement important pour cette rubrique que la déclaration commune mentionnée dans la section 3.1 ci-dessus soit confirmée, afin que des paiements supplémentaires puissent être rapidement mis à disposition en cas de besoin.

3.2.3 Rubrique 2 — Conservation et gestion des ressources naturelles

La nouvelle proposition a pour point de départ une analyse minutieuse des besoins effectuée par la Commission dans son projet de budget initial, qui a ensuite fait l'objet d'une mise à jour par la lettre rectificative n° 3/2011. La nouvelle proposition intègre certaines priorités du Parlement européen, comme des renforcements en faveur du *Lait aux écoliers*, de *LIFE+*, de l'*Agence communautaire de contrôle des pêches* et de la *Santé des animaux*, et reprend en partie la position du Conseil sur l'*Apurement comptable*. Ces ajustements sont exposés dans le tableau ci-dessous.

Pour les crédits non dissociés, les paiements sont fixés au même niveau que les engagements. Pour les autres lignes budgétaires, la méthodologie générale sur les paiements est suivie (voir section 3.1 ci-dessus).

en millions d'EUR

Ligne budgétaire	Rubrique	Renforcements / réductions de crédits d'engagement		
		Projet initial de budget 2011	Nouveau projet de budget 2011	Différence
05 02 12 08	Lait aux écoliers	80,0	90,0	+ 10,0
07 03 07	LIFE+ (instrument financier pour l'environnement — 2007-2013)	298,3	305,0	+ 6,7
11 07 01	Appui à la gestion des ressources halieutiques (collecte des données de base)	46,0	48,0	+ 2,0
11 08 05 02	Agence communautaire de contrôle des pêches (ACCP) — Contribution au titre 3	1,501	5,501	+ 4,0
17 04 01 01	Programmes d'éradication et de surveillance des maladies animales ainsi que de surveillance de l'état physique des animaux pouvant présenter un risque pour la santé publique lié à un facteur extérieur — Nouvelles actions	260,0	270,0	+ 10,0
Sous-total	Renforcements			+ 32,7
05 07 01 06	Apurement comptable pour les exercices antérieurs en ce qui concerne les dépenses en gestion partagée dans le cadre du FEOGA, section «Garantie» (mesures antérieures), et dans le cadre du FEAGA	-72,0	-272,0	- 200,0
Sous-total	Réductions			- 200,0
Total				- 167,3

Le présent projet de budget comprend également 540 millions d'EUR de recettes affectées pour le FEAGA reportées de 2010 à 2011. Ce montant est supérieur au montant de 210 millions d'EUR qui était prévu dans la lettre rectificative n° 3/2011 portant sur le projet initial de budget 2011, en raison d'un usage moindre des recettes affectées générées en 2010 dans l'exécution du budget 2010. En conséquence, ces recettes affectées supplémentaires reportées de 2010 à 2011 réduisent de 330 millions d'EUR les besoins sur les lignes 05 02 08 03 (*Fonds opérationnels des organisations de producteurs*) et 05 03 01 01 (*Régime de paiement unique - RPU*). La réduction des crédits sur ces lignes a pour effet d'augmenter du même montant la marge non allouée disponible en 2011 dans la rubrique 2.

3.2.4 Rubrique 3a — Liberté, sécurité et justice

La proposition de la Commission reste pour l'essentiel inchangée, les modifications se limitant aux lignes suivantes:

en millions d'EUR

Ligne budgétaire	Rubrique	Renforcements / réductions de crédits d'engagement		
		Projet initial de budget 2011	Nouveau projet de budget 2011	Différence
18 04 07	Combattre la violence (Daphné)	17,7	20,0	+ 2,35
18 05 08	Prévention, préparation et gestion des conséquences en matière de terrorisme	23,1	24,1	+ 1,0
18 07 03	Prévenir la consommation de drogue et informer le public	3,0	4,0	+ 1,0
Sous-total	Renforcements			+ 4,35
18 01 04 14	Justice civile — Dépenses pour la gestion administrative	0,3	0,25	- 0,05
18 02 11 01	Agence pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle dans le domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice — Contribution aux titres 1 et 2	10,3	5,15	- 5,15
18 03 05	Réseau européen des migrations	8,0	7,5	-0,5
Sous-total	Réductions			- 5,7
Total				- 1,35

Les paiements relatifs aux lignes budgétaires susmentionnées restent inchangés, sauf pour les postes 18 01 04 14 et 18 02 11 01, pour lesquels les crédits de paiement sont diminués du montant correspondant à la réduction des engagements.

3.2.5 Rubrique 3b — Citoyenneté

Les crédits d'engagement sont fixés au niveau proposé dans le projet de budget initial, avec certaines augmentations, reflétant les priorités du Parlement européen en matière de jeunesse et de communication:

en millions d'EUR

Ligne budgétaire	Rubrique	Renforcements / réductions de crédits d'engagement		
		Projet initial de budget 2011	Nouveau projet de budget 2011	Différence
15 05 06	Événements annuels spéciaux	p.m.	4,0	+ 4,0
15 05 55	Jeunesse en action	126,1	129,1	+ 3,0
16 03 01	Relais d'information	12,6	13,58	+ 0,98
Sous-total	Renforcements			+ 7,98
Total				+ 7,98

Les crédits de paiement supplémentaires correspondants représentent 50 % des renforcements en engagements, sauf pour l'article 15 05 06, dont les paiements sont fixés au même niveau que les engagements.

3.2.6 Rubrique 4 — L'UE acteur mondial

La Commission propose certains renforcements ciblés reflétant les priorités de l'autorité budgétaire. Le principal changement concerne la Palestine, pour laquelle un montant supplémentaire de 100 millions d'EUR est proposé. Il découle de ces ajustements une situation dans laquelle le niveau des crédits d'engagement dépasse le plafond du cadre financier pluriannuel, de sorte que la Commission propose de faire intervenir l'instrument de flexibilité pour un montant de 71 millions d'EUR en faveur de la rubrique 4 afin de couvrir les besoins supplémentaires de la Palestine.

Sans préjudice de l'application de la méthodologie générale mentionnée à la section 3.1 ci-dessus, les crédits de paiement en faveur de la Palestine sont eux aussi augmentés de 100 millions d'EUR, alors que pour les autres lignes dont les engagements sont augmentés, les paiements sont maintenus au niveau du projet de budget initial. La Commission propose également de limiter à 100 millions d'EUR les paiements destinés à la réserve d'aide d'urgence, dans la logique du compromis se dégageant au sein du comité de conciliation.

en millions d'EUR

Ligne budgétaire	Rubrique	Renforcements / réductions de crédits d'engagement		
		Projet initial de budget 2011	Nouveau projet de budget 2011	Différence
14 03 04	Bonne gouvernance dans le domaine fiscal	p.m.	1,0	+ 1,0
15 02 27 02	Fondation européenne pour la formation — Contribution au titre 3	5,5	6,0	+ 0,5
19 04 03	Missions électorales et d'observation de l'Union européenne	34,1	38,0	+ 3,9
19 08 01 02	Politique européenne de voisinage et de partenariat — Aide financière à la Palestine, au processus de paix et à l'UNRWA	200,0	300,0	+ 100,0
19 08 01 03	Politique européenne de voisinage et de partenariat — Coopération financière avec l'Europe de l'Est	555,4	556,4	+ 1,0
19 09 01	Coopération avec les pays en développement d'Amérique latine	362,8	377,8	+ 14,5
19 10 01 01	Coopération avec les pays en développement d'Asie	528,8	543,8	+ 15,0
21 02 01	Sécurité alimentaire	241,8	243,8	+ 2,0
21 03 01	Acteurs non étatiques du développement	192,7	193,7	+ 1,0
21 05 01 01	Santé	30,6	32,6	+ 2,0
22 02 07 03	Soutien financier visant à encourager le développement économique de la communauté chypriote turque	25,0	28,0	+ 3,0
23 03 06	Interventions de protection civile dans les pays tiers	4,0	9,0	+ 5,0
Sous-total	Renforcements			+ 148,9
01 03 02	Assistance macroéconomique	114,9	104,9	- 10,0
19 11 03	L'Union européenne dans le monde	5,0	4,0	- 1,0
Sous-total	Réductions			- 11,0
Total				+ 137,9

3.2.7 Rubrique 5 — Administration

Le nouveau projet de budget proposé exclut les crédits relatifs à l'adaptation des rémunérations de 2009 (1,85 %) qui reste à effectuer pour l'ensemble des institutions, en attendant l'adoption du nouveau règlement du Conseil faisant suite à l'arrêt du 24 novembre 2010 rendu par la Cour de justice en faveur de la Commission. Un projet de budget rectificatif sera présenté en 2011. Dans l'intervalle, une marge suffisante sera laissée intacte sous le plafond de la rubrique 5. Le projet de compromis dans le cadre de la conciliation comporte un projet de déclaration commune dans lequel les deux branches de l'autorité budgétaire s'engagent en faveur de l'adoption rapide d'un budget rectificatif au cas où la Cour statuerait en faveur de l'augmentation correspondante des rémunérations. La Commission considère l'adoption de cette déclaration comme un élément indispensable d'un accord définitif sur le budget 2011.

En outre, les crédits destinés aux rémunérations et aux pensions ont été revus à la baisse pour l'ensemble des institutions en ce qui concerne l'ajustement des rémunérations de 2010, reflétant les estimations les plus récentes de 0,7 % au maximum.

Pour la Commission, le nouveau projet de budget est fondé sur la position faisant suite à la lettre rectificative n° 1/2011 (Service européen pour l'action extérieure), exception faite des lignes xx 01 02 11 02 (Frais de conférence et de réunion) et xx 01 02 11 03 (Réunions des comités), pour lesquelles, dans l'esprit du compromis, les crédits sont fixés au niveau inférieur convenu conjointement par les deux branches de l'autorité budgétaire dans leurs lectures respectives.

Pour les institutions autres que la Commission, après prise en compte des corrections liées aux rémunérations, le nouveau projet de budget reflète la lecture du Parlement européen, sauf en ce qui concerne le Conseil, dont la propre position est retenue après la lettre rectificative n° 1/2011 (Service européen pour l'action extérieure).

S'agissant des institutions autres que le Parlement européen, le Conseil et la Commission, la situation concernant les postes supplémentaires par rapport à 2010 est la suivante: Cour de justice de l'Union européenne (+29), Comité économique et social européen (+11), Comité des régions (+18), Médiateur européen (+1) et Contrôleur européen de la protection des données (+2).

3.3. Questions horizontales

3.3.1 Agences décentralisées

La contribution de l'UE (tant en crédits d'engagement qu'en crédits de paiement) et le nombre de postes pour les agences décentralisées sont fixés au niveau proposé par la Commission dans le projet de budget initial, tel que modifié par la lettre rectificative n° 2/2011, sauf exceptions suivantes:

- pour le poste 15 02 27 02 Fondation européenne pour la formation — Contribution au titre 3 sous la rubrique 4, un renforcement de 0,5 million d'EUR en engagements et en paiements est proposé;
- pour le poste 11 08 05 02 Agence communautaire de contrôle des pêches (ACCP) — Contribution au titre 3 sous la rubrique 2, un renforcement de 4 millions d'EUR en engagements est proposé.

Par rapport au projet de budget initial et comme il a été convenu conjointement par les deux branches de l'autorité budgétaire dans leur lecture respective du projet de budget initial:

- il y a un poste supplémentaire en moins pour Eurojust;
- les crédits destinés à l'Agence pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle dans le domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice sont réduits de moitié.

3.3.2 Agences exécutives

La contribution de l'UE (tant en crédits d'engagement qu'en crédits de paiement) et le nombre de postes pour les agences exécutives sont fixés au niveau proposé dans le projet de budget du mois de juin.

3.3.3 *Projets pilotes et actions préparatoires*

Un train complet de 46 projets pilotes et actions préparatoires (PP/AP), pour un montant total de 72,7 millions d'EUR en crédits d'engagement, est proposé dans le nouveau projet de budget, qui englobe tous les PP/AP proposés par le Parlement européen, le Conseil et la Commission.

Lorsqu'il apparaît qu'un projet pilote ou une action préparatoire est couvert par une base légale existante, la Commission peut mettre en œuvre l'action en question en vertu de ladite base légale et proposer un virement de crédits vers la ligne budgétaire correspondante en cours d'exercice.

Les crédits de paiement pour tous les nouveaux projets pilotes et actions préparatoires sont fixés à 50 % au maximum des engagements correspondants; le montant initial proposé est conservé s'il est inférieur à 50 % des engagements. Pour les PP/AP existants qui doivent être prorogés en 2011, le niveau des paiements est celui défini dans le projet de budget initial.

La nouvelle action préparatoire sur le «soutien à la médiation» est déplacée au poste 2 2 3 8, à la section X —Service européen pour l'action extérieure.

3.3.4 *Commentaires budgétaires*

À l'exception des commentaires supplémentaires pour la ligne XX 01 02 11, tous les amendements textuels introduits par le Parlement européen ou le Conseil dans leurs lectures respectives sont acceptés, étant entendu qu'ils ne peuvent modifier ou étendre le champ d'application d'une base légale existante.

3.3.5 *Lignes budgétaires nouvelles*

La nomenclature budgétaire telle que proposée par la Commission dans son projet de budget initial et dans les trois lettres rectificatives reste inchangée. En outre, de nouvelles lignes budgétaires sont proposées pour recevoir la série de projets pilotes et d'actions préparatoires.

Par ailleurs, la nomenclature initiale pour la PESC est modifiée comme suit:

- 19 03 01 01 — Mission d'observation en Géorgie
- 19 03 01 02 — EULEX Kosovo
- 19 03 01 03 — EUPOL Afghanistan
- 19 03 01 04 — Autres missions de suivi et mise en œuvre des processus de paix et de sécurité.

3.3.6 *Réserves*

Dans le strict respect des dispositions de l'article 43, paragraphe 1, du règlement financier, les réserves sont constituées en particulier sur les lignes dont la base légale n'a pas encore été adoptée.

4. OBSERVATIONS FINALES

En proposant un nouveau projet de budget pour 2011, qui intègre les éléments du compromis établi par le comité de conciliation, la Commission crée les conditions favorables à une adoption rapide du budget 2011, sans recours à une nouvelle période de conciliation.

Il est essentiel que l'adoption et l'entrée en vigueur du budget 2011 aient lieu en temps utile pour garantir la bonne mise en œuvre des politiques et des programmes de l'Union européenne. La Commission mettra tout en œuvre pour atteindre cet objectif.

5. PROJET DE BUDGET 2011 PAR RUBRIQUE DU CADRE FINANCIER

5.1 Projet de budget 2011 par rubrique du cadre financier (données chiffrées globales)

Rubrique	Budget 2010 ⁽¹⁾		Cadre financier 2011		Nouveau projet de budget 2011		Différence 2011 / 2010		Différence 2011 – 2010	
	(1)		(2)		(3)		(3 / 1)		(3 – 1)	
	EUR		EUR		EUR		%		EUR	
	CE	CP	CE	CP	CE	CP	CE	CP	CE	CP
1. CROISSANCE DURABLE ⁽²⁾	64 249 445 345	47 714 133 303	63 974 000 000		64 501 160 054	53 328 224 049	0,4 %	11,8 %	251 714 709	5 614 090 746
À l'exclusion des projets énergétiques visant à aider à la relance économique							3,6 %	12,0 %		
<i>Marge</i>					- 27 160 054					
— Compétitivité pour la croissance et l'emploi ⁽²⁾	14 862 853 253	11 343 270 803	12 987 000 000		13 520 566 270	11 645 753 322	- 9,0 %	2,7 %	- 1 342 286 983	302 482 519
À l'exclusion des projets énergétiques visant à aider à la relance économique							5,0 %	3,0 %		
<i>Marge</i>					- 33 566 270					
— Cohésion pour la croissance et l'emploi	49 386 592 092	36 370 862 500	50 987 000 000		50 980 593 784	41 682 470 727	3,2 %	14,6 %	1 594 001 692	5 311 608 227
<i>Marge</i>					6 406 216					
2. CONSERVATION ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES	59 498 833 302	58 135 640 809	60 338 000 000		58 659 248 389	56 409 294 283	- 1,4 %	- 3,0 %	- 839 584 913	- 1 726 346 526
dont: dépenses relatives au marché et paiements directs	43 819 801 768	43 701 207 586	47 617 000 000		42 891 201 900	42 788 600 102	- 2,1 %	- 2,1 %	- 928 599 868	- 912 607 484
<i>Marge</i>					1 678 751 611					
dont: dépenses relatives au marché et paiements directs ⁽³⁾					1 575 388 100					
3. CITOYENNETÉ, LIBERTÉ, SÉCURITÉ ET JUSTICE	1 687 509 870	1 410 980 370	1 889 000 000		1 821 851 740	1 460 219 467	8,0 %	3,5 %	134 341 870	49 239 097
<i>Marge</i>					67 148 260					
— Liberté, sécurité et justice	1 006 487 370	738 570 370	1 206 000 000		1 138 954 740	814 250 467	13,2 %	10,2 %	132 467 370	75 680 097
<i>Marge</i>					67 045 260					
— Citoyenneté	681 022 500	672 410 000	683 000 000		682 897 000	645 969 000	0,3 %	- 3,9 %	1 874 500	- 26 441 000
<i>Marge</i>					103 000					
4. L'UE ACTEUR MONDIAL ⁽⁴⁾	8 141 006 470	7 787 695 183	8 430 000 000		8 754 299 377	7 248 979 975	7,5 %	-6,9 %	613 292 907	- 538 715 208
<i>Marge</i>					- 70 439 377					
5. ADMINISTRATION ⁽⁵⁾	7 907 973 861	7 907 468 861	8 334 000 000		8 081 710 995	8 080 415 995	2,2 %	2,2 %	173 737 134	172 947 134
<i>Marge</i>					334 289 005					

Rubrique	Budget 2010 ⁽¹⁾		Cadre financier 2011		Nouveau projet de budget 2011		Différence 2011 / 2010		Différence 2011 – 2010	
	(1)		(2)		(3)		(3 / 1)		(3 – 1)	
	EUR		EUR		EUR		%		EUR	
	CE	CP	CE	CP	CE	CP	CE	CP	CE	CP
Total	141 484 768 848	122 955 918 526	142 965 000 000	134 280 000 000	141 818 270 555	126 527 133 769	0,2 %	2,9 %	333 501 707	3 571 215 243
<i>À l'exclusion des projets énergétiques visant à aider à la relance économique</i>							<i>1,7 %</i>	<i>2,9 %</i>		
<i>Marge ^(6, 7)</i>					1 982 589 445	7 934 866 231				
Crédits en % du RNB	1,17 %	1,02 %	1,14 %	1,07 %	1,13 %	1,01 %				

(1) Le budget 2010 inclut les budgets rectificatifs n^{os} 1 à 7.

(2) La marge pour la rubrique 1a ne prend pas en compte les crédits liés au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (500 millions d'EUR).

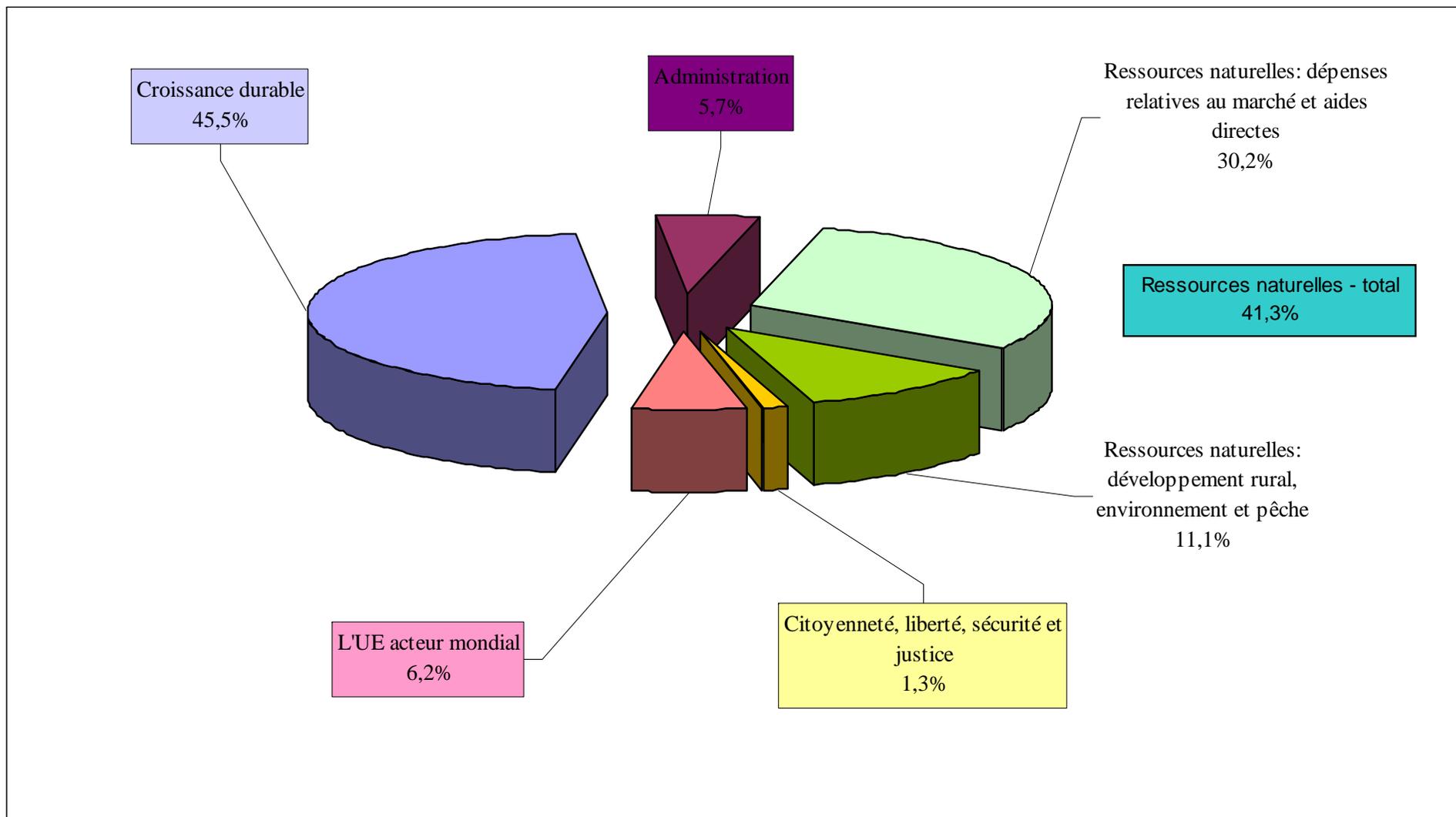
(3) Après transfert au titre de la modulation vers le développement rural et transfert des aides au coton et au vin au profit de la restructuration dans les régions concernées (3 150,4 millions d'EUR).

(4) La marge pour la rubrique 4 ne prend pas en compte les crédits liés à la réserve d'aide d'urgence (253,9 millions d'EUR).

(5) Le calcul de la marge sous le plafond de la rubrique 5 prend en considération la note n^o 1 figurant au bas du cadre financier 2007-2013, avec un montant de 82 millions d'EUR pour les contributions du personnel au régime de pensions.

(6) La marge globale pour les engagements ne prend pas en compte les crédits liés au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (500 millions d'EUR), à la réserve d'aide d'urgence (253,9 millions d'EUR) et aux contributions du personnel au régime de pensions (82 millions d'EUR).

(7) La marge globale pour les paiements ne prend pas en compte les crédits liés à la réserve d'aide d'urgence (100 millions d'EUR) et aux contributions du personnel au régime de pensions (82 millions d'EUR).



5.2 Projet de budget 2011 par rubrique du cadre financier (détail)

Rubrique	Budget 2010 ⁽¹⁾		Cadre financier 2011		Nouveau projet de budget 2011		Différence 2011 / 2010		Différence 2011 – 2010	
	(1)		(2)		(3)		(3 / 1)		(3 – 1)	
	EUR		EUR		EUR		%		EUR	
	CE	CP	CE	CP	CE	CP	CE	CP	CE	CP
1. CROISSANCE DURABLE ⁽²⁾	64 249 445 345	47 714 133 303	63 974 000 000		64 501 160 054	53 328 224 049	0,4 %	11,8 %	251 714 709	5 614 090 746
<i>Marge</i>						3,6 %	12,0 %			
					- 27 160 054					
1a. Compétitivité pour la croissance et l'emploi ⁽²⁾	14 862 853 253	11 343 270 803	12 987 000 000		13 520 566 270	11 645 753 322	- 9,0 %	2,7 %	- 1 342 286 983	302 482 519
<i>Marge</i>						5,0 %	3,0 %			
					- 33 566 270					
— Septième programme-cadre de recherche (y compris achèvement du sixième programme-cadre de recherche)	7 542 425 000	6 373 875 000			8 608 667 000	6 750 440 569	14,1 %	5,9 %	785 813 103	148 468 370
— Démantèlement	26 900 000	33 000 000			26 270 000	28 614 186	- 2,3 %	- 13,3 %	- 630 000	- 4 385 814
— RTE	1 083 900 000	931 794 000			1 266 150 000	892 732 422	16,8 %	- 4,2 %	182 250 000	- 39 061 578
— Projets énergétiques visant à aider à la relance économique	1 980 000 000	1 027 482 000			p.m.	1 025 119 057	- 100,0 %	- 0,2 %	- 1 980 000 000	- 2 362 943
— EGNOS et Galileo	894 400 000	453 500 000			195 941 800	528 593 415	- 78,1 %	16,6 %	- 698 458 200	75 093 415
— Marco Polo	63 940 000	36 675 000			65 865 000	30 279 186	3,0 %	- 17,4 %	1 925 000	- 6 395 814
— Éducation et formation tout au long de la vie et Erasmus Mundus	1 107 288 500	1 075 812 000			1 155 635 000	1 047 052 852	4,4 %	- 2,7 %	48 346 500	- 28 759 148
— Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (PIC)	525 708 000	359 685 500			568 644 000	306 016 030	8,2 %	- 14,9 %	42 936 000	- 53 669 470
— Agenda pour la politique sociale	214 550 000	180 510 000			192 990 000	172 108 422	- 10,0 %	- 4,7 %	- 21 560 000	- 8 401 578
— Douane 2013 et Fiscalis 2013	75 450 000	47 432 000			81 932 000	56 261 999	8,6 %	18,6 %	6 482 000	8 829 999
— Démantèlement nucléaire	255 000 000	220 000 000			258 000 000	190 761 242	1,2 %	- 13,3 %	3 000 000	- 29 238 758
— Fonds européen d'ajustement à la mondialisation	500 000 000				500 000 000	47 690 310				47 690 310
— Autres actions et programmes	342 210 000	356 107 500			361 253 000	330 865 162	5,6 %	- 7,1 %	19 043 000	- 25 242 338
— Agences décentralisées	251 081 753	247 397 803			239 218 470	239 218 470	- 4,7 %	- 3,3 %	- 11 863 283	- 8 179 333
1b. Cohésion pour la croissance et l'emploi	49 386 592 092	36 370 862 500	50 987 000 000		50 980 593 784	41 682 470 727	3,2 %	14,6 %	1 594 001 692	5 311 608 227
<i>Marge</i>						6 406 216				
					6 406 216					
— Fonds structurels	39 191 847 212	29 508 912 500			39 891 497 591	34 036 009 919	1,8 %	15,3 %	699 650 379	4 527 097 419
— Objectif «Convergence»	30 255 996 999	22 506 777 500			31 406 373 076	25 831 400 000	3,8 %	14,8 %	1 150 376 077	3 324 622 500
— Objectif «Compétitivité régionale et emploi»	7 604 832 146	6 095 900 000			7 084 823 108	7 162 150 656	- 6,8 %	17,5 %	- 520 009 038	1 066 250 656
— Objectif «Coopération territoriale européenne»	1 242 911 613	818 200 000			1 312 201 407	969 559 263	5,6 %	18,5 %	69 289 794	151 359 263
— Assistance technique	88 106 454	88 035 000			88 100 000	72 900 000	0,0 %	- 17,2 %	- 6 454	- 15 135 000

Rubrique	Budget 2010 ⁽¹⁾		Cadre financier 2011		Nouveau projet de budget 2011		Différence 2011 / 2010		Différence 2011 – 2010	
	(1)		(2)		(3)		(3 / 1)		(3 – 1)	
	EUR		EUR		EUR		%		EUR	
	CE	CP	CE	CP	CE	CP	CE	CP	CE	CP
— Autres actions et programmes	4 500 000	7 000 000			10 500 000	12 046 740	133,3 %	72,1 %	6 000 000	5 046 740
— Fonds de cohésion	10 190 244 880	6 854 950 000			11 078 596 193	7 634 414 068	8,7 %	11,4 %	888 351 313	779 464 068
2. CONSERVATION ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES	59 498 833 302	58 135 640 809	60 338 000 000		58 659 248 389	56 409 294 283	- 1,4 %	- 3,0 %	- 839 584 913	- 1 726 346 526
dont: dépenses relatives au marché et paiements directs	43 819 801 768	43 701 207 586	47 617 000 000		42 891 201 900	42 788 600 102	- 2,1 %	- 2,1 %	- 928 599 868	- 912 607 484
<i>Marge</i>					1 678 751 611					
<i>dont: dépenses relatives au marché et paiements directs</i> ⁽³⁾					1 575 388 100					
— Dépenses relatives au marché et aides directes	43 819 801 768	43 701 207 586	47 617 000 000		42 891 201 900	42 788 600 102	- 2,1 %	- 2,1 %	- 928 599 868	- 912 607 484
— Marchés agricoles	43 417 420 000	43 416 522 586			42 508 305 132	42 509 087 268	- 2,1 %	- 2,1 %	- 909 114 868	- 907 435 318
— Marché de la pêche	30 396 768	31 000 000			29 996 768	25 827 833	- 1,6 %	- 16,7 %	- 500 000	- 5 172 167
— Santé des animaux et domaine phytosanitaire	371 885 000	253 685 000			352 900 000	253 685 000	- 5,1 %		- 18 985 000	
— Développement rural	14 363 564 633	13 399 280 000			14 436 116 552	12 589 630 653	0,5 %	- 6,0 %	72 551 919	- 809 649 347
— Fonds européen pour la pêche	644 028 678	481 080 000			658 285 042	459 151 151	2,2 %	- 4,6 %	14 256 364	- 21 928 849
— Gouvernance et accords internationaux en matière de pêche	277 530 000	252 460 000			263 175 000	235 399 299	- 5,2 %	- 6,8 %	- 14 355 000	- 17 060 701
— LIFE+	306 855 000	215 820 000			340 200 000	262 225 000	10,9 %	21,5 %	33 345 000	46 405 000
— Autres actions et programmes	44 100 000	42 680 000			22 500 000	30 518 184	- 49,0 %	- 28,5 %	- 21 600 000	- 12 161 816
— Agences décentralisées	42 953 223	43 113 223			47 769 985	43 769 895	11,2 %	1,5 %	4 816 672	656 672
3. CITOYENNETÉ, LIBERTÉ, SÉCURITÉ ET JUSTICE	1 687 509 870	1 410 980 370	1 889 000 000		1 821 851 740	1 460 219 467	8,0 %	3,5 %	134 341 870	49 239 097
<i>Marge</i>					67 148 260					
3a. Liberté, sécurité et justice	1 006 487 370	738 570 370	1 206 000 000		1 138 954 740	814 250 467	13,2 %	10,2 %	132 467 370	75 680 097
<i>Marge</i>					67 045 260					
— Solidarité et gestion des flux migratoires	517 150 000	349 290 000			612 090 000	411 294 712	18,4 %	17,8 %	94 940 000	62 004 712
— Sécurité et protection des libertés	106 900 000	73 729 000			134 000 000	59 559 082	25,4 %	- 19,2 %	27 100 000	- 14 169 918
— Droits fondamentaux et justice	77 500 000	58 690 000			81 300 000	58 118 236	4,9 %	- 1,0 %	3 800 000	- 571 764
— Autres actions et programmes	65 100 000	43 024 000			63 700 000	48 738 698	- 2,2 %	13,3 %	- 1 400 000	5 714 698
— Agences décentralisées	239 837 370	213 837 370			247 864 740	236 539 740	3,3 %	10,6 %	8 027 370	22 702 370
3b. Citoyenneté	681 022 500	672 410 000	683 000 000		682 897 000	645 969 000	0,3 %	- 3,9 %	1 874 500	- 26 441 000
<i>Marge</i>					103 000					
— Programme de santé publique et de protection des consommateurs	73 290 000	63 300 000			75 350 000	73 850 000	2,8 %	16,7 %	2 060 000	10 550 000
— Culture 2007 – 2013	54 165 000	44 529 000			57 572 000	49 550 000	6,3 %	11,3 %	3 047 000	5 021 000

Rubrique	Budget 2010 ⁽¹⁾		Cadre financier 2011		Nouveau projet de budget 2011		Différence 2011 / 2010		Différence 2011 – 2010	
	(1)		(2)		(3)		(3 / 1)		(3 – 1)	
	EUR		EUR		EUR		%		EUR	
	CE	CP	CE	CP	CE	CP	CE	CP	CE	CP
— Jeunesse en action	124 886 000	122 380 000			129 888 000	119 780 000	4,0 %	- 2,1 %	5 002 000	- 2 600 000
— MEDIA 2007	102 078 500	93 500 000			110 035 000	101 210 000	7,8 %	8,2 %	7 956 500	7 710 000
— L'Europe pour les citoyens	32 505 000	23 365 000			28 530 000	21 700 000	- 12,2 %	- 7,1 %	- 3 956 500	- 1 665 000
— Instrument financier pour la protection civile	18 450 000	12 450 000			18 350 000	18 350 000	- 0,5 %	47,4 %	- 100 000	5 900 000
— Actions de communication	95 280 000	86 540 000			94 665 000	86 890 000	- 0,6 %	0,4 %	- 615 000	350 000
— Fonds de solidarité de l'Union européenne	13 022 500	13 022 500			p.m.	p.m.	- 100,0 %	- 100,0 %	- 13 022 500	- 13 022 500
— Autres actions et programmes	42 049 500	96 766 500			43 404 000	49 334 000	3,2 %	- 49,0 %	1 354 500	- 47 432 500
— Agences décentralisées	125 296 000	116 557 000			125 103 000	125 305 000	- 0,2 %	7,5 %	- 193 000	8 748 000
4. L'UE ACTEUR MONDIAL ⁽⁴⁾	8 141 006 470	7 787 695 183	8 430 000 000		8 754 299 377	7 248 979 975	7,5 %	-6,9 %	613 292 907	- 538 715 208
<i>Marge</i>					- 70 439 377					
— Instrument d'aide de préadhésion (IAP)	1 587 100 000	1 782 174 400			1 796 793 000	1 446 154 752	13,2 %	- 18,9 %	209 693 000	- 336 019 648
— Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP)	1 672 867 627	1 359 833 000			1 827 993 000	1 364 206 587	9,3 %	0,3 %	155 125 373	4 373 587
— Instrument de coopération au développement (ICD)	2 467 932 439	2 061 364 301			2 646 693 240	2 163 900 989	7,2 %	5,0 %	178 760 801	102 536 688
— Instrument pour les pays industrialisés	23 740 000	17 063 000			25 121 000	19 176 124	5,8 %	12,4 %	1 381 000	2 113 124
— Instrument pour les pays industrialisés (IPI+)	34 500 000	9 500 000			45 000 000	6 733 872	30,4 %	- 29,1 %	10 500 000	- 2 766 128
— Démocratie et droits de l'homme	164 198 2000	157 974 000			166 983 000	142 298 257	1,7 %	- 9,9 %	2 784 800	- 15 675 743
— Instrument de coopération en matière de sûreté nucléaire	70 452 882	61 800 000			75 813 000	68 034 735	7,6 %	10,1 %	5 360 118	6 234 735
— Instrument de stabilité	219 559 000	191 405 160			290 188 000	197 904 674	32,2 %	3,4 %	70 629 000	6 499 514
— Aide humanitaire	800 518 000	800 518 000			824 693 000	787 031 526	3,0 %	- 1,7 %	24 175 000	- 13 486 474
— Assistance macrofinancière	98 985 000	90 000 000			104 868 567	88 703 977	5,9 %	- 1,4 %	5 883 567	- 1 296 023
— Politique étrangère et de sécurité commune (PESC)	281 541 000	225 650 000			327 374 000	272 857 558	16,3 %	20,9 %	45 833 000	47 207 558
— Garanties de la CE aux prêts	93 810 000	93 810 000			138 880 000	138 880 000	48,0 %	48,0 %	45 070 000	45 070 000
— Réserve d'aide d'urgence	248 882 000	248 882 000			253 860 000	100 000 000	2,0 %	- 59,8 %	4 978 000	- 148 882 000
— Autres actions et programmes	358 638 322	669 439 322			209 689 570	433 246 924	- 41,5 %	- 35,3 %	- 148 948 752	- 236 192 398
— Agences décentralisées	18 282 000	18 282 000			20 350 000	19 850 000	11,3 %	8,6 %	2 068 000	1 568 000
5. ADMINISTRATION ⁽⁵⁾	7 907 973 861	7 907 468 861	8 334 000 000		8 081 710 995	8 080 415 995	2,2 %	2,2 %	173 737 134	172 947 134
<i>Marge</i>					334 289 005					
I — Parlement européen	1 616 760 399	1 616 760 399			1 674 797 277	1 674 797 277	3,6 %	3,6 %	58 036 878	58 036 878
II — Conseil européen et Conseil	633 552 000	633 552 000			557 678 000	557 678 000	- 12,0 %	- 12,0 %	- 75 874 000	- 75 874 000
III — Commission:	4 961 144 406	4 960 639 406			4 680 863 786	4 679 668 786	2,2 %	2,1 %	- 280 280 620	- 280 970 620
— <i>Commission</i>	3 614 143 362	3 613 638 362			3 280 456 795	3 279 261 795	- 9,2 %	- 9,3 %	- 333 686 567	- 334 376 567

Rubrique	Budget 2010 ⁽¹⁾		Cadre financier 2011		Nouveau projet de budget 2011		Différence 2011 / 2010		Différence 2011 – 2010	
	(1)		(2)		(3)		(3 / 1)		(3 – 1)	
	EUR		EUR		EUR		%		EUR	
	CE	CP	CE	CP	CE	CP	CE	CP	CE	CP
— Pensions (toutes institutions)	1 192 789 000	1 192 789 000			1 233 944 000	1 233 944 000	3,5 %	3,5 %	41 155 000	41 155 000
— Écoles européennes	154 212 044	154 212 044			166 462 991	166 462 991	7,9 %	7,9 %	12 250 947	12 250 947
IV — Cour de justice de l'Union européenne	329 300 000	329 300 000			337 506 600	337 506 600	2,5 %	2,5 %	8 206 600	8 206 600
V — Cour des comptes	147 945 731	147 945 731			142 641 336	142 641 336	- 3,6 %	- 3,6 %	- 5 304 395	- 5 304 395
VI — Comité économique et social européen	123 173 749	123 173 749			127 598 437	127 598 437	3,6 %	3,6 %	4 424 688	4 424 688
VII — Comité des régions	79 660 950	79 660 950			83 393 584	83 393 584	4,7 %	4,7 %	3 732 634	3 732 634
VIII — Médiateur européen	9 332 275	9 332 275			9 313 304	9 313 304	- 0,2 %	- 0,2 %	- 18 971	- 18 971
IX — Contrôleur européen de la protection des données	7 104 351	7 104 351			7 506 630	7 506 630	5,7 %	5,7 %	402 279	402 279
X — Service européen pour l'action extérieure					460 412 041	460 312 041	100,0 %	100,0 %	460 412 041	460 312 041
Total	141 484 768 848	122 955 918 526	142 965 000 000	134 280 000 000	141 818 270 555	126 527 133 769	0,2 %	2,9 %	333 501 707	3 571 215 243
À l'exclusion des projets énergétiques visant à aider à la relance économique							1,7 %	2,9 %		
Marge ^(6,7)					1 982 589 445	7 934 866 231				
Crédits en % du RNB	1,17 %	1,02 %	1,14 %	1,07 %	1,13 %	1,01 %				

(1) Le budget 2010 inclut les budgets rectificatifs n^{os} 1 à 7.

(2) La marge pour la rubrique 1a ne prend pas en compte les crédits liés au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (500 millions d'EUR).

(3) Après transfert au titre de la modulation vers le développement rural et transfert des aides au coton et au vin au profit de la restructuration dans les régions concernées (3 150,4 millions d'EUR).

(4) La marge pour la rubrique 4 ne prend pas en compte les crédits liés à la réserve d'aide d'urgence (253,9 millions d'EUR).

(5) Le calcul de la marge sous le plafond de la rubrique 5 prend en considération la note n° 1 figurant au bas du cadre financier 2007-2013, avec un montant de 82 millions d'EUR pour les contributions du personnel au régime de pensions.

(6) La marge globale pour les engagements ne prend pas en compte les crédits liés au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (500 millions d'EUR), à la réserve d'aide d'urgence (253,9 millions d'EUR) et aux contributions du personnel au régime de pensions (82 millions d'EUR).

(7) La marge globale pour les paiements ne prend pas en compte les crédits liés à la réserve d'aide d'urgence (100 millions d'EUR) et aux contributions du personnel au régime de pensions (82 millions d'EUR).